

TOUT LE MONDE COMPTE

DÉNOMBREMENT DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE VISIBLE AU QUÉBEC

15 avril 2025

S'allier devant l'itinérance
pour mieux comprendre le phénomène

Le dénombrement est la source de donnée incontournable permettant de rendre compte de la situation à l'échelle de la province. Les données issues du dénombrement contribuent aux efforts de planification des services et de prévention de l'itinérance.

OBJECTIFS

DÉCRIRE CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

Au moyen d'un questionnaire, la démarche permet d'obtenir des renseignements démographiques ainsi que d'autres caractéristiques sur les personnes en situation d'itinérance, telles que leur trajectoire d'itinérance.

Le dénombrement est un engagement du gouvernement du Québec lié à la Politique nationale de lutte à l'itinérance et s'inscrit en cohérence avec le Troisième portrait de l'itinérance au Québec, la surveillance du phénomène et les exercices similaires réalisés à l'échelle pancanadienne.

ESTIMER LE NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE VISIBLE AU COURS D'UNE NUIT DONNÉE

La démarche vise à rejoindre les personnes en situation d'itinérance visible à l'endroit où ils passent la nuit du 15 au 16 avril 2025.

COMPARER LES DONNÉES

La démarche permet de comparer les données obtenues dans le cadre de la démarche de 2025 à celles obtenues en 2022, en 2018 et à certaines données obtenues lors de l'exercice d'énumération de 2024.

Un haut taux de participation au dénombrement permet d'obtenir un portrait plus complet de la situation.

AU QUÉBEC, LE DÉNOMBREMENT 2025 :

- permet de soutenir les acteurs œuvrant en itinérance ainsi que tous les paliers de gouvernement, et ce, en les aidant à mieux comprendre et servir les personnes en situation d'itinérance au Québec ;
- est réalisé dans toutes les régions du Québec* ;
- est coordonné, sur le plan national, par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;
- est coordonné, sur le plan régional, par les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), en collaboration avec leurs partenaires du milieu de l'itinérance.

* À l'exception du Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James.